



MAIRIE DE VERSOIX
CP 107, 1290 VERSOIX

VILLE DE VERSOIX

PROCES-VERBAL No 8 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du : lundi, 12 octobre 2015 de : 20h30 à : 22h45

Lieu : Salle du Charron

Présidence : M. Alain Riat
Vice-Présidence : M. Bernard Levrat
Secrétaire : M. Antonio Angelo

Présents : Mmes et MM. Angelo, Chaoui-Corpataux, Chappatte, Fauchier-Magnan, Jaussi, Kummer, Marquis, Marro, Métrallet, Miche, Monnot-Crespi, Piccot, Ricci, Richard, Richard-Mikel, Rothlisberger, Schenker, Sidler, Sudan, Tchamkerten, Zeder, Zimmermann, Conseillers municipaux

M. P. Malek-Asghar, Maire
Mme O. Enhas, Vice-Maire
M. C. Lambert, Conseiller administratif
M. F. Lavanchy, Secrétaire général

Absents / Excusés : MM. J.-M. Leiser, R. Lima

Rédaction PV : Mme C.-A. Mareemootoo

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 21 septembre 2015
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Présentation du projet de budget 2016
5. Crédit complémentaire de Frs. 440'000.-, destiné à l'aménagement de nouveaux locaux pour la Police municipale
6. Constitution de servitudes entre la Commune de Versoix, la Coopérative Immobilière Le Carillon et Poste Immobilier SA
7. Crédit de Frs. 1'400'000.- destiné au lancement et à la réalisation d'un projet de conteneurs enterrés
8. Validation des dates pour le Conseil municipal en 2016
9. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

MM. Leiser et Lima sont excusés.

- 57 *05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE*
APPROBATION DU PV DU 21 SEPTEMBRE 2015
Le PV du 21 septembre 2015 est accepté par 22 oui et 2 abstentions (24 votants).

- 58 *05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE*
COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL
Le Président transmet les informations suivantes :
- Fête de l'Escalade le vendredi 11 décembre 2015 à la salle Lachenal : une liste circule dans l'assemblée et le Président remercie les CM de bien vouloir la compléter pour consacrer un peu de leur temps lors de ce traditionnel événement, en fonction de leurs disponibilités.
 - Afin d'organiser au mieux la sortie du Conseil municipal qui aura lieu les 27 et 28 mai 2016, le Président remercie d'ores et déjà les CM de bien vouloir s'inscrire. Des informations plus détaillées suivront en début d'année prochaine.
 - Le Président se réfère à la décision de l'Assemblée Générale de l'ACG (Association des communes genevoises) que chaque CM a reçu par voie électronique, concernant les contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2016 de cette association. Cette décision est soumise au droit d'opposition des Conseillers municipaux qui est à faire valoir jusqu'au 23 novembre prochain.
 - Les photos du Conseil municipal seront distribuées lors de la prochaine séance du CM du mois de novembre. Le Président remercie très chaleureusement M. Pierre Dupanloup pour la réussite de ces photos, malgré une luminosité particulièrement défavorable.

Le secrétaire M. Angelo signale que la liste des sujets à traiter au sein de la prochaine séance du Groupement des Législatifs de la Rive Droite a été distribuée à l'ensemble des CM (*voir annexe*). Il remercie les CM de bien vouloir lui transmettre d'autres sujets pertinents qui seraient à traiter au sein du GLRD.

Le Président remercie M. Angelo pour son investissement et pour le travail fourni au sein de ce groupement.

- 59 *05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE*
COMMUNICATION DU CONSEIL ADMINSTRATIF
M. Patrick Malek-Asghar, Maire
Economie :
M. le Maire communique la fermeture de l'entreprise SRO-KUNDIG SA depuis le 8 octobre 2015. La conjoncture ac-

tuelle et l'évolution du rapport de change entre le franc suisse et l'euro ainsi que quelques autres difficultés ont contribué à la fermeture de l'une des grandes imprimeries genevoises. Il se dit attristé de cette importante faillite sur le territoire versoisien. Il rappelle que cette entreprise était notamment chargée d'imprimer le Versoix Région dont il espère qu'il trouvera rapidement le moyen de continuer à faire imprimer ses prochains numéros. Il a demandé aux services concernés de vérifier quels sont les différents impacts au niveau social, la Mairie suit la situation dans la mesure de ses moyens.

M. Malek-Asghar informe que les locaux du bâtiment le Boléro affichent maintenant complets et le bâtiment est entièrement loué à ce jour. La totalité des locataires seront ainsi installés au cours du premier trimestre de l'année prochaine. Il se réjouit également du franc succès que rencontre le Boléro Bistro.

Bâtiment et gérance :

Développement durable

M. Malek-Asghar signale le lancement d'une opération de grande envergure dans le quartier du Grand-Montfleury. Sous l'impulsion notamment de M. Chappatte, habitant du quartier. De concert avec les régies et les concierges, des contacts ont été pris avec l'association des habitants du quartier afin de leur proposer l'installation de mitigeurs d'eau sur les robinets afin de réduire leur consommation d'eau chaude et d'eau froide.

La grande majorité des personnes concernées s'est dite satisfaite et a pu constater le bon fonctionnement de ces mitigeurs. D'un point de vue environnemental, les économies ainsi réalisées sur une année sont les suivantes :

- 1'450'000 litres d'eau froide
- 830'000 litres d'eau chaude
- 6'300 litres de mazout.

Cette information sera communiquée de façon plus générale dans les immeubles concernés. Ce projet pourrait se développer dans d'autres zones d'immeubles à Versoix ou dans d'autres communes ou régions du canton. M. Malek-Asghar tient à remercier toutes celles et tous ceux qui y ont participé directement ou indirectement.

Mme Ornella Enhas, Vice-Maire

Travaux :

Chemin Dégallier

Mme Enhas signale des travaux destinés au remplacement de conduites d'eau au chemin Dégallier. Une déviation sera mise en place pendant un mois.

Versoix Centre-ville

Mme Enhas signale la pose de goudron prévue du 26 au 29 octobre 2015 dans ce secteur. A partir du 30 octobre, tout le secteur du chemin Vandelle devrait être ouvert à la cir-

culation dans les deux sens. Elle rappelle qu'il s'agit d'une zone 20 km/h.

Les travaux liés à la plantation de la treille sont programmés durant la même semaine. La plantation des arbres chemin Vandelle est prévue d'ici la fin de l'année.

Développement durable

Mme Enhas signale une invitation du Service cantonal du développement durable pour une rencontre communale intitulée « Plateforme : éducation en vue d'un développement durable ». Cette manifestation, prévue le 17 novembre 2015 de 8h30 à 10h30, est gratuite mais il est nécessaire de s'inscrire.

Terrain du Molard

Mme Enhas signale l'inauguration officielle le 15 octobre 2015 de la Versoix renaturée en présence de M. Luc Barthassat, Conseiller d'état chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA).

Course de l'Escalade

Mme Enhas signale le 18 octobre 2015 l'entraînement gratuit à la Course de l'Escalade. Divers parcours seront proposés. Ces entraînements sont encadrés par l'équipe du Stade Genève Athlétisme.

Sports et manifestations :

Mme Enhas signale que la manifestation « We are 18 ! », destinée aux jeunes atteignant leur majorité a eu lieu le 1^{er} octobre 2015 aux Caves de Bon-Séjour avec 28 participants. Après une partie officielle, l'on a pu assister à la prestation de chant d'une jeune fille qui se produisait dans le cadre du concours de jeunes talents. Seule et unique candidate à ce concours, cette jeune fille a gagné la formation à son permis de conduire offert par la commune. La soirée s'est poursuivie par un cocktail dinatoire ainsi que par la prestation, ouverte au public, de l'humoriste Yohan Provenzano.

Cette soirée s'est déroulée dans une très bonne ambiance et les jeunes présents ont paru très satisfaits. Il est ainsi prévu de renouveler cette manifestation l'an prochain.

Social, Jeunesse :

Mme Enhas signale la fête des Jubilaires qui a eu lieu le 7 octobre 2015 à la salle Lachenal. 8 couples ont fêté leurs 50 ans de mariage, 3 couples leurs 60 ans de mariage et 20 personnes ont fêté leurs 90 ans. Toutes ces personnes, accompagnées de leurs familles ont été dignement félicitées dans une très bonne ambiance. Le service du repas a été assuré par 2 jeunes de la Forge ainsi que par 2 jeunes requérants d'asile logés à l'abri PC de Bon-Séjour. Les Jubilaires sont repartis avec un panier gourmand réalisé par la boutique versoisienne « Au coin de ma rue ».

M. Lambert, Conseiller administratif

Urbanisme/Transports :

S'agissant de la présence d'un historien d'art sur la commune pour procéder au recensement architectural commandé par l'Office du patrimoine et des sites, M. Lambert précise qu'il s'agit d'actualiser un recensement existant et de décrire et d'analyser les valeurs patrimoniale, artistique et historique des immeubles recensés. Ce recensement, nécessitant la prise de photos extérieures des bâtiments, sera intégré à une fiche consultable sur le système d'information du territoire genevois (SITG).

L'objectif est de faciliter le travail professionnel en mettant à disposition du public ces fiches de recensement. Une demande sera faite au bureau chargé de ce recensement afin qu'il vienne exposer les résultats en commission de l'urbanisme en 2016. Au terme de la mise à jour du recensement du patrimoine architectural de la commune une communication publique pourrait être envisagée.

S'agissant de la mise en œuvre de la ligne U, les discussions avancent et les délais sont tenus pour la mi-décembre. Un effort particulier a été fait concernant les temps de transferts entre le bus et le train. La cadence des trains du matin et du soir fait état de 3 départs possibles avec un temps de transbordement de minimum 5 minutes. Un bus non articulé de 70 places circulera à l'essai durant 3 ans. Un projet de convention sera rédigé prochainement.

M. Lambert signale jusqu'au 19 novembre 2015 une interruption partielle des trains du dimanche au jeudi de 21 heures à la fin du service entre Coppet et Genève (aller et retour). Les CFF ont mis en place un service de bus afin de palier à l'absence de trains sur ce tronçon.

S'agissant du PSIA (plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique), M. Lambert signale qu'il s'est rendu le 29 septembre 2015 à Uni Dufour, sur invitation de MM. les Conseillers d'Etat Antonio Hodgers et Luc Barthassat, M. Pierre Maudet étant excusé. Les communes présentes ont défendu assez fermement, face à l'Office de l'aviation civile et la Direction de l'Aéroport, le maintien du couvre-feu de minuit à 6h00, à l'exception des vols sanitaires et de calibrage et de certains vols d'état. D'autres discussions ont eu lieu sur les possibilités d'indemnisation.

Actuellement, le Conseil d'Etat envisage éventuellement des compensations financières relatives à la perte des droits à bâtir. En ce qui concerne les indemnisations des communes aucune entrée en matière n'est envisagée. Les dis-

cussions vont se poursuivre et les communes ont bien compris l'intérêt de se battre principalement sur le maintien du couvre-feu, voire de l'avancer.

M. Lambert signale la tenue le 26 octobre 2015 à 18h30 à la Maison du Charron d'une séance de concertation avec les riverains et usagers de Port-Choiseul concernant le développement dans ce secteur.

Sécurité :

M. Lambert signale une séance, le 28 octobre 2015, avec les communes de la rive droite du lac sur le concept de sécurité de proximité que développe actuellement le Département de la sécurité et de l'économie. Les discussions porteront notamment sur le développement des Polices municipales dans le secteur, puisque le Conseiller d'Etat en charge du DES souhaite que toutes les communes bénéficient d'une couverture de Police municipale et que des conventions doivent être rédigées à cet effet.

Culture :

M. Lambert signale les événements suivants :

- Du 28 octobre au 1^{er} novembre 2015 : Festival international de la guitare « nouvelle formule » sur les sites du Boléro, de la salle communale et des Caves de Bon-Séjour avec le vernissage d'une exposition photographique sur la guitare mexicaine, le salon des luthiers et un concours pour jeunes talents guitaristes. Présentation publique de la finale de ce concours le samedi à 20h30 au Boléro.
- Vendredi 30 octobre 2015 à la salle communale : Concert de l'Orchestre de Chambre de Versoix.
- Vendredi 30 octobre 2015 à 22h00 aux Caves de Bon-Séjour : concert de jazz en duo.

Le Président remercie M. Lambert pour ses communications et exprime sa satisfaction de constater l'aboutissement du projet lié à la ligne de bus U.

60

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

PRÉSENTATION DU PROJET DE BUDGET 2016

A l'aide de documents projetés sur grand écran (voir annexe) M. Malek-Asghar présente le budget 2016 qui avoisine les Frs. 38 millions, soit une progression d'environ Frs. 890'000.- par rapport à l'exercice 2015. Il souligne que ce budget se présente de manière équilibrée et il est heureux de rappeler qu'un budget à l'équilibre est une tradition communale qui existe depuis plusieurs années.

En observant le tableau illustrant l'évolution des charges et des revenus depuis 2007, M. Malek-Asghar relève que la progression des revenus est plus lente que celles des charges.

En toute transparence, M. Malek-Asghar commente ensuite l'évolution des recettes fiscales concernant l'exercice en cours. Il rappelle que l'Etat transmet plusieurs fois par année des chiffres liés aux estimations de recettes fiscales. Lors de l'établissement du budget 2015, il a ainsi été tenu compte des estimations fiscales datant de juillet 2014. Une actualisation transmise en mai 2015 a permis de constater des recettes « personnes physique (PP) » en baisse par rapport aux estimations d'environ Frs. 1'000'000.-, alors que les recettes « personnes morales (PM) » étaient en hausse d'environ Frs. 500'000.-, soit un manque par rapport à ce qui était annoncé par l'Etat de Frs. 500'000.-. De nouvelles estimations reçues en juillet 2015 font état d'une situation très stable pour les PP et les PM avec au final une très légère baisse d'environ Frs. 500'000.-. Il est précisé que ceci ne tient pas compte des reliquats de l'exercice précédent, qui selon l'expérience, sont toujours d'au moins Frs. 500'000.- par exercice.

Le Conseil administratif a considéré qu'il était possible d'augmenter le montant budgété des recettes fiscales pour l'exercice 2016 d'environ Frs. 1'200'000.- en tenant compte de l'augmentation de la démographie à Versoix (constructions habitations en cours) et des locaux communaux qui se remplissent avec de nouvelles entreprises qui s'installent sur le territoire versoisien. Le CA est conscient qu'il fait preuve d'un certain optimisme et qu'il faut cependant rester raisonnable, compte tenu de la conjoncture actuelle. Cet optimisme se base néanmoins sur les chiffres qui font état de provisions assez importantes que la commune serait capable de dissoudre afin d'éponger un éventuel déficit, en vue d'un assainissement des comptes.

M. Malek-Asghar commente ensuite les chiffres relatifs à la taxe professionnelle qui sont en hausse, compte tenu des entreprises qui arrivent à Versoix. S'agissant du fonds de péréquation financière, il est intéressant de constater que la situation cantonale montre des finances en baisse ou juste à l'équilibre, ce qui est également le cas d'un certain nombre de communes de la rive gauche. On sent sur l'ensemble du canton un fort ralentissement qui a un impact sur les fonds de péréquation de la commune. Nonobstant un ralentissement conjoncturel, Versoix se doit de développer ses recettes fiscales et de rester attractive dans les années à venir si elle veut continuer à assurer un équilibre financier.

M. Malek-Asghar commente le tableau de la synthèse du budget, il relève que le plus gros poste des charges budgétées est le poste relatif aux charges de personnel qui est en progression par rapport au budget 2015 de Frs. 658'107.-. S'agissant des recettes, il est relevé une légère baisse par rapport au budget 2015 mais en forte progression par rapport au budget 2014. Une inconnue demeure concernant les recettes liées aux parkings, ce poste devra être réajusté dans les années à venir.

S'agissant du tableau des graphiques montrant l'évolution des charges « par fonction » et « par nature » depuis 2005, M. Malek-Asghar explique qu'il est intéressant de constater que la proportion des amortissements baisse dans le cadre du budget de fonctionnement, ce qui a un impact au niveau de l'autofinancement. La marge d'autofinancement de la commune par rapport au budget global diminue, ce qui impacte les liquidités en caisse, d'où l'intérêt de garder un assez bon volant d'investissement.

Compte tenu de toutes ces explications, le Conseil administratif prie les Conseillers municipaux de faire bon accueil à ce projet de budget 2016 qui sera renvoyé dans les différentes commissions en vue d'un vote selon les budgets respectifs avant le vote final lors du CM du mois de novembre.

M. Malek-Asghar donne enfin quelques précisions en commentant le tableau relatif aux charges de personnel fixe qui montre une progression Frs. 427'846.- (charges sociales y compris) au budget.

Le Président remercie M. le Maire pour ses explications extrêmement détaillées. Il relève la sensibilité très pointue dont fait preuve M. Malek-Asghar afin de viser un budget 2016 une fois de plus à l'équilibre. Il tient à souligner le remarquable et rigoureux travail effectué au sein de ce dicastère et il l'en remercie. Il tient également à saluer le travail de Mme Gabrielle Zihlmann, Cheffe du service des finances et de la comptabilité de la Ville de Versoix.

61

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

CREDIT COMPLEMENTAIRE DE FRs. 440'000.-, DESTINE A L'AMENAGEMENT DE NOUVEAUX LOCAUX POUR LA POLICE MUNICIPALE

M. Malek-Asghar présente et commente le message relatif au crédit complémentaire de Frs. 440'000.-, destiné à l'aménagement de nouveaux locaux pour la Police municipale. Il rappelle que le Service des bâtiments a fait face à des surcoûts importants liés à certains postes tels que l'électricité, etc., qui avaient été sous-estimés lors du chiffrage initial, ceci explique sa décision d'interrompre les travaux. Il précise que toutes les informations ont été données au sein de la Commission des bâtiments et de la gérance et il s'engage à titre personnel à continuer à lui transmettre en toute transparence les informations liées à l'évolution de ce chantier. Il espère par ailleurs que le retard engendré sera rattrapé en vue d'une ouverture des locaux d'ici la fin du 1^{er} semestre 2016.

Au nom du Conseil administratif, M Malek-Asghar remercie les CM de faire bon accueil à cette demande de crédit.

Préavis des Commissions :

M. Richard indique que la Commission des bâtiments et de la gérance, a débattu de ce dossier lors de ses séances des mois de septembre et octobre 2015. Une fois la mauvaise humeur passée et après avoir cherché une solution intelligente à apporter à ce dossier, la Commission a approuvé ce crédit à l'unanimité.

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 8 octobre 2015, a réagi sur le pourcentage de dépassement. Elle a néanmoins approuvé ce crédit par 7 oui et 2 abstentions.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

DELIBERATION

« Crédit complémentaire de Frs. 440'000,- destiné au réaménagement des nouveaux locaux de la Police municipale de Versoix »

Conformément aux articles 30, lettres e et m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le crédit de Frs. 710'000.- voté par le Conseil municipal de la Ville de Versoix, dans sa séance du 19 mai 2014, accepté par 21 oui, 1 non et 1 abstention, pour l'aménagement des nouveaux locaux destinés à la Police municipale de Versoix ;

Vu la nécessité d'apporter un financement complémentaire pour mener à bien les aménagements de ces nouveaux locaux destinés à la Police municipale de Versoix ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif dans sa séance du 30 septembre 2015 qui décrit dans les détails les coûts complémentaires liés à ces travaux d'aménagement ;

Vu le préavis de la commission des Bâtiments et Gérance dans sa séance du 5 octobre 2015 ;

Vu le préavis de la commission des Finances en séance du 8 octobre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
PAR 22 OUI ET 2 ABSTENTIONS**

- 1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de Frs. 440'000.- destiné aux travaux d'aménagement des nouveaux locaux de la Police municipale, à la rampe de la Gare 2, 1290 Versoix, selon le descriptif joint à la présente délibération, version*

définitive validée par le Conseil administratif, dans sa séance du 30 septembre 2015.

2. *D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix des ordres de paiements à concurrence de Frs. 440'000.- afin de permettre l'exécution des travaux cités au point 1 ci-dessus.*
3. *De comptabiliser la dépense mentionnée aux points 1 et 2 ci-dessus, dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir cette dépense de Frs. 440'000.- selon les modalités définies par le crédit d'engagement initial, voté le 19 mai 2014.*

62

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

CONSTITUTION DE SERVITUDES ENTRE LA COMMUNE DE VERSOIX, LA COOPÉRATIVE IMMOBILIÈRE LE CARILLON ET POSTE IMMOBILIER SA

M. Lambert se réfère au message relatif à la constitution de servitudes entre la commune de Versoix, la Coopérative Immobilière Le Carillon et Poste Immobilier SA.

Ce message s'insère dans le cadre d'un important remaniement parcellaire qui permet d'assurer une certaine cohérence dans l'accès des aménagements, que ce soit notamment pour les piétons, les véhicules de service ou certains ayant-droits.

Afin d'étayer l'explication du message, des documents illustrés sont projetés sur grand écran.

Au nom du Conseil administratif, M. Lambert remercie les CM de faire bon accueil à cette demande.

Préavis des Commissions :

M. Kummer indique que la Commission de l'Urbanisme et des transports, lors de sa séance du 7 octobre 2015, a approuvé cette constitution de servitude à l'unanimité de ses membres présents.

M. Chappatte indique que la Commission des finances, lors de sa séance du 8 octobre 2015, a approuvé cette constitution de servitude à l'unanimité de ses 9 membres présents.

Discussion :

M. Ricci, en tant que Président de la Fondation Samuel-May, s'abstiendra lors de ce vote. Il souhaite un éclaircissement quant à la liste des ayant-droits qui ne figure pas en annexe de l'acte notarié.

Le Président précise que ce vote nécessite la majorité qualifiée. Le vote du Président du CM sera donc pris en compte.

DELIBERATION**« Constitution d'une servitude entre la Commune de Versoix, la Coopérative Immobilière Le Carillon et Poste Immobilier SA »
(Parcelles 7075 et 7076 de la Commune de Versoix)**

Conformément à l'article 30, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu les aménagements extérieurs en cours de réalisation dans le périmètre de Versoix Centre-Ville, qui visent à favoriser les cheminements publics dans le secteur de la gare à Versoix ;

Vu la nécessité de constituer, sur la parcelle 7073, les servitudes à profit suivantes :

- *Une servitude C2 (plan N° 2) pour le passage à pied et pour tous véhicules d'entretien,*
- *Une servitude G11 (plan N°3) pour les canalisations multiples,*

entre la Commune de Versoix et La Coopérative Immobilière Le Carillon et Poste Immobilier SA, selon les plans établis par Adrien Küpfer, géomètre à Genève, le 21 avril 2014 ; les deux servitudes précitées sont au profit de la Commune, elles peuvent être constituées en référence à la délibération relative à la délégation de compétences du CA au CM pour la passation d'actes authentiques.

Vu la nécessité de constituer, sur les parcelles 7075 et 7076, la servitude à charge suivante :

- *Une servitude C2 (plan N° 1) pour le passage à pied et pour tous véhicules réservés aux ayants-droit,*

entre la Commune de Versoix et La Coopérative Immobilière Le Carillon et Poste Immobilier SA, selon les plans établis par Adrien Küpfer, géomètre à Genève, le 21 avril 2014 ; la servitude précitée est à la charge de la Commune, elle peut être constituée uniquement avec l'autorisation du Conseil municipal.

Vu l'acte notarié y relatif régularisé les 20 et 29 mai 2015, par Maître Jacques Wicht, Notaire à Genève ;

Vu le préavis de la commission de l'Urbanisme et des Transports, dans sa séance du 7 octobre 2015 ;

Vu le préavis de la commission des Finances, dans sa séance du 8 octobre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTE
PAR 24 OUI ET 1 ABSTENTION (majorité qualifiée)

1. *De constituer sur les parcelles 7075, 7076 de la Commune de Versoix :*
 - *Une servitude C2 (plan N° 1) pour le passage à pied et pour tous véhicules réservés aux ayants-droit,*

entre la Commune de Versoix et La Coopérative Immobilière Le Carillon et Poste Immobilier SA, selon les plans établis par Adrien Kùpfer géomètre à Genève, le 21 avril 2014.
2. *De prendre note que les droits, émoluments, frais et honoraires relatifs à l'acte notarié seront à la charge de la Ville de Versoix.*
3. *De demander au Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires.*
4. *De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer les frais de droits et émoluments du Registre foncier pour l'enregistrement de cette servitude.*

63

05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE

CREDIT DE FRs. 1'400'000.- DESTINE AU LANCEMENT ET A LA REALISATION D'UN PROJET DE CONTENEURS ENTERRES

Mme Enhas présente et commente le message relatif au crédit de Frs. 1'400'000.- destiné au lancement et à la réalisation du projet de 46 conteneurs enterrés sur 11 sites de la commune.

Elle précise que ce projet s'inscrit dans la réflexion menée depuis une dizaine d'années par l'ancienne commission de l'« Environnement et des espaces publics ». La commission actuelle « Travaux, voirie, environnement et développement durable » poursuit cette réflexion en visant la gestion de 100 % des déchets incinérables et recyclables des ménages privés de la commune. Il est précisé que les déchets de cuisine, les déchets encombrants ou le PET ne sont pas concernés.

Au nom du Conseil administratif, Mme Enhas remercie les CM de faire bon accueil à cette demande de crédit de Frs. 1'400'000.-.

Préavis des Commissions :

M. Rothlisberger indique que la Commission Travaux, voirie, environnement et développement durable, a approuvé, lors de sa séance du 6 octobre 2015, cette demande de crédit à l'unanimité de ses membres présents. Il souhaite at-

tirer l'attention de chacun sur le fait que la majorité de cet investissement s'effectue dans des zones où la diminution du trafic de camions est nécessaire.

M. Chappatte indique que la Commission des finances a relevé lors de sa séance du 8 octobre 2015, le coût total élevé de ce projet, ainsi que sa durée d'amortissement qui lui a semblé surestimée. La Commission a néanmoins approuvé cette demande de crédit par 4 oui, 1 non et 4 abstentions.

Discussion :

En observant le message, M. Jaussi constate que 5 containers enterrés sont prévus dans la région de Sauverny afin de rapatrier les déchets que les versoisiens déposent actuellement sur le territoire de Chavannes des Bois selon un accord spécifique. Il s'inquiète de la prise de risques relatifs à l'installation de ces 5 containers ouverts près de la frontière vaudoise.

S'agissant du hameau de Sauverny, Mme Enhas confirme l'installation de 5 conteneurs, dont un pour les ordures ménagères et 4 pour les recyclables, étant donné le peu d'habitants. Elle ne pense pas que les vaudois ou les français vont venir déposer leurs déchets à cet endroit et n'a pas de crainte particulière à ce niveau-là. Elle signale toutefois que tous les points seront contrôlés de manière régulière, grâce notamment à l'engagement au STVE de la personne chargée du contrôle des points de collectes pour les déchets.

M. Zeder se dit surpris du nombre de conteneurs prévus pour les 50 habitants qui peuplent le hameau de Sauverny. Par ailleurs, s'agissant de la participation financière partielle des propriétaires du Nant-de-Crève-Cœur, il demande si les propriétaires d'autres quartiers ont été abordés dans ce sens.

Mme Enhas confirme que des contacts ont été entrepris et que toutes les démarches sont en cours. S'agissant du Nant-de-Crève-Cœur, elle précise que la demande est venue spontanément des propriétaires.

S'agissant du dimensionnement et du contrôle du secteur de Sauverny, M. Lambert estime que ces points doivent être bien examinés. Un système de carte électronique pourrait être envisagé.

M. Schenker estime que le tourisme d'ordures ne va pas augmenter suite à la mise en place de ces conteneurs enterrés. Pour avoir participé pendant 4 ans à la commission qui en a débattu, il se dit assez confiant concernant la très nette amélioration que cette installation va apporter par rapport à la situation actuelle.

M. Rothlisberger indique que la participation de Frs. 60'000.- des propriétaires du Nant-de-Crève-Cœur est directement liée à la mise à disposition des entreprises de ces conteneurs enterrés. Il tient à relever la nuance entre l'utilisation du grand public et des entreprises. Des négociations sont bien entendu toujours possibles en vue d'une participation financière des propriétaires d'autres secteurs.

Mme Richard-Mikel indique qu'en ce qui concerne l'utilisation des conteneurs enterrés à Sauverny, cela demande effectivement de faire confiance aux personnes et il faut espérer qu'elles sauront respecter les règles.

M. Chappatte regrette que la récolte des déchets de cuisine, qui, à ses yeux, est la valeur la plus intéressante, ne soit pas au programme. Il estime que la qualité du tri n'est pas suffisante et ne peut qu'encourager à trouver une solution visant aussi à la récolte des déchets de cuisine.

M. Levrat signale que son abstention lors du vote de la commission des finances provenait du scepticisme lié à la rentabilisation de cet investissement sur 15 ou 20 ans. En ce qui concerne l'éventrage des sacs poubelles, il rappelle l'obligation instaurée depuis quelques années d'acheter et d'utiliser des containers spéciaux qui ne seront malheureusement pas repris par l'entreprise qui les a fournis.

M. Richard rappelle que lors de la législature précédente, la fraction des Verts n'avait pas été aussi enthousiaste quant à la pose de ces conteneurs enterrés. Il reste sceptique face à certaines questions qui restent ouvertes : que faire lorsque les containers sont pleins ? De quelle manière les personnes âgées ou à mobilité réduite se déplaceront avec leurs déchets jusqu'au container le plus proche (distance en zone villas : 300 mètres) ? Il pense que certains problèmes de gestion et de discipline publique restent à régler. Il affirme que le doute et le manque d'enthousiasme sont toujours là. La fraction des Verts va certainement voter ce crédit ce soir mais ne souhaite pas s'engager pour la suite des opérations et attend la mise en place d'éventuels correctifs.

M. Kummer souhaite rebondir sur les propos de M. Richard. Il soutient ce projet mais sur le fonds il aurait souhaité savoir dans quelle direction aller et se mettre d'accord sur le projet global avant de voter ce crédit.

Mme Monnot-Crespi confirme avoir refusé cette demande de crédit au sein de la Commission des finances. Elle n'est pas convaincue de ce projet et s'abstiendra de voter ce soir. Elle espère qu'avec le recul la mise en œuvre de ce projet arrivera à la convaincre.

M. Angelo fait lui aussi part de son abstention en raison des doutes encore présents à ce jour.

Le Président constate que l'échange d'idées n'est pas enterré mais en plein air, ce qui est de bon augure pour la suite du dossier !

DELIBERATION

« Crédit de Frs. 1'400'000,- destiné au lancement et à la réalisation d'un projet de conteneurs enterrés : étape 1 »

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la volonté de procéder au lancement et à la réalisation d'un projet de conteneurs enterrés : étape 1, en vue de mieux organiser la collecte des déchets sur notre Commune ;

Vu le message joint à la présente : crédit de Frs 1'400'000.- destiné au lancement et à la réalisation d'un projet de conteneurs enterrés : étape 1, validé par le Conseil administratif en séance du 30 septembre 2015 ;

Vu le préavis de la commission des Travaux, Voirie, Environnement et Développement Durable, dans sa séance du 6 octobre 2015 ;

Vu le préavis de la commission des Finances, en séance du 8 octobre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTE PAR 17 OUI ET 7 ABSTENTIONS

- 1. De procéder au lancement et à la réalisation du projet de conteneurs enterrés : étape 1, selon l'exposé des motifs joint à la présente, validé par le Conseil administratif en séance du 30 septembre 2015.*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs. 1'400'000.-, destiné au lancement et à la réalisation du projet cité au point 1 ci-dessus.*
- 3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix des ordres de paiement à concurrence de Frs. 1'400'000.- pour lancer et réaliser le projet cité au point 1 ci-dessus.*
- 4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence de Frs. 1'400'000.- pour couvrir le financement de ce crédit.*

5. *De comptabiliser la dépense citée au point 2 ci-dessus, soit Frs. 1'400'000.-, dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix, dans le patrimoine administratif.*
6. *D'amortir la dépense nette prévue de Frs. 1'400'000.- au moyen de 10 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement, sous la rubrique No 72.331, de 2017 à 2026.*

64

*05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE***VALIDATION DES DATES POUR LE CONSEIL MUNICIPAL EN 2016**

En regard des événements et échéances à venir, le Président rappelle qu'un projet a été adressé aux Conseillers municipaux pour le calendrier des séances du Conseil municipal 2016. Il demande si ce calendrier suscite des remarques.

La proposition faite par M. Richard de débiter les séances du CM à 20h00 sera examinée par le Bureau.

Les dates du CM 2016 sont validées à l'unanimité selon un accord de principe et le Président remercie les Conseillers de bien vouloir les agender.

Un projet de calendrier 2016 sera établi pour les dates des commissions et sera adressé aux Conseillers municipaux.

65

*05.000.00 ADMINISTRATION GENERALE***PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS**Motion :

« Pour l'installation de défibrillateurs en divers points stratégiques dans la Ville de Versoix »

Mme Monnot-Crespi (PLR) présente cette motion.

L'entrée en matière est votée à l'unanimité par 24 oui.

Discussion :

En accord avec l'objet de cette motion, M. Kummer se dit étonné par le choix de cette voie alors qu'une réflexion avait été entamée en ce sens au sein de la commission sociale et sécurité.

En réponse à M. Kummer, M. Marquis rappelle que la motion est un mandat que le CM veut donner au CA pour effectuer une recherche sur un sujet donné. L'idée est d'obtenir un rapport servant de réponses aux diverses questions posées. La motion permet également une discussion en public.

Le Président propose aux CM de voter le renvoi de cette motion au Conseil administratif.

Ce renvoi est approuvé à l'unanimité par 24 oui.

A titre personnel et avant de clore la séance à 22h45, le Président se permet de rappeler l'élection du Conseil national qui a lieu le week-end prochain et rappelle que deux candidats de Versoix se présentent : Mme Véronique Schmied et M. Antonio Angelo.

PAROLE AU PUBLIC

La parole n'est pas demandée.